

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 12 JANVIER 2009

Il s'est tenu ce lundi 12 janvier 2009 à la Cité de l'Union Africaine une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres sous la Présidence de Son Excellence Joseph Kabila Kabange, Président de la République.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Situation économique et financière en 2008 et perspectives pour l'année 2009 ;
2. Etat du territoire ;
3. Situation sécuritaire du pays ;
4. Lutte contre l'impunité ;

### I. Situation économique et financière en 2008 et les perspectives pour l'année 2009

Le Ministre des Finances a posé à l'intention du Conseil des Ministres un diagnostic de la situation économique et financière en 2008 avec en perspectives les conséquences de la crise financière internationale sur notre cadre macro-économique, lesquelles nécessitent des mesures courageuses à entreprendre dès le premier trimestre 2009.

Il appert clairement que l'économie congolaise a été durement ébranlée par divers chocs exogènes au cours de l'année qui vient de s'achever.

A titre d'illustration, le taux de croissance s'est situé à 8 % contre des projections de 10,7 %.

Le taux d'inflation fin décembre 2008 a atteint 27,57 % contre un objectif annuel de 23,8 %.

Quant au taux de change, par rapport à fin 2007, la dépréciation de la monnaie nationale a été de 27,1 %.

Les opérations financières du secteur public, y compris l'amortissement de la dette, se sont soldées par un déficit de 43,7 milliards contre un excédent programmé de 2,3 milliards CDF.

Les prévisions de croissance économique pour l'année 2009 ont été une nouvelle fois revues à la baisse, soit 4,4 % (contre 5,8 % dans le cadre du Budget de l'Etat). La cause essentielle en est la baisse du volume des exportations des produits miniers et pétrolières et des investissements étrangers.

Pour permettre au Gouvernement de lutter contre les effets délétères de la crise financière internationale, un Plan de Trésorerie et un Plan d'Engagement Budgétaire ont été approuvés avec les mesures d'accompagnement ci-après :

Aucune dépense ne sera effectuée en dehors du plan de trésorerie et du plan d'engagement budgétaire ;

Le Comité des Urgences des Ministères des Finances et du Budget n'examinera que les dépenses liées aux catastrophes naturelles, aux agressions extérieures, aux conflits armés ou épidémies.

Le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, invité au Conseil des Ministres, a plaidé pour une politique monétaire prudente et proactive pour stabiliser le marché des changes qui s'est emballé et en élaboré les grandes lignes tout en décriant les manœuvres spéculatives.

Les interventions de la Banque Centrale se sont chiffrées pour cette journée du 12 janvier en une injection de 10 millions de dollars US. La BCC a en outre augmenté son taux directeur de 40 à 55 % et relevé le coefficient des réserves des banques de 5 à 7 %. L'objectif poursuivi étant d'éponger les liquidités excédentaires en Francs Congolais.

Une Cellule de crise a été créée autour du Premier Ministre pour coordonner les efforts de gestion de la situation monétaire à court et moyen terme.

Il a été prévu de consolider le système bancaire dont la faiblesse est à la base de l'aggravation des difficultés de notre économie et de rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

Une réponse globale sous forme d'un Plan de sortie de crise est en phase de finalisation notamment pour promouvoir la production intérieure et encadrer les exportateurs par des mesures incitatives favorisant le rapatriement des devises fortes produites de leurs ventes à l'étranger.

## II. Etat du territoire

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, le Conseil a entendu le rapport sur l'état du territoire présenté par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité qui lui a fait part des désordres provoqués au Nord Kivu par des groupes armés.

Il a été également fait mention de l'arrestation à Kitembele (Maniema) de deux sujets, l'un Belge et l'autre Américain, dépourvus de visas et détenteurs d'armes non autorisées. Ils ont été transférés à Kinshasa et seront incessamment présentés à la justice.

Le Gouvernement s'est en outre félicité du succès de l'opération arme contre 100 dollars de l'Ong Parec qui a récupéré à l'amiable plus de 8.000 armes des mains de détenteurs illégaux.

Le braconnage dans le Parc national de la Salonga au Bandundu, la quasi-cessation des activités de la Miba et le sort des démobilisés de Lubao au Kasai Oriental, les effets de la chute des cours des produits miniers sur l'industrie minière au Katanga, les crimes attribués à des groupes armés nationaux ou étrangers et les infiltrations des groupes armés au Sud Kivu et au Nord Kivu ainsi que les massacres perpétrés par les terroristes ougandais de la LRA dans le Haut Uélé ont été abordés. Des mesures pour y faire face ont été adoptées par le Gouvernement.

### III. Situation sécuritaire du pays

Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants a évoqué la situation sécuritaire. Un riche débat s'en est suivi et a permis de passer en revue les causes profondes de la conflictualité récurrente qui étouffe le développement de la partie Est de la République.

Après avoir reçu le rapport du Ministre de la Défense sur les travaux de la réunion mixte qui l'a mis en face de son homologue Rwandais à Gisenyi et à Kinshasa, le Gouvernement a pris l'option de faire procéder au désarmement forcé des FDLR et d'autres groupes armés par les FARDC. Des Officiers de renseignements Rwandais seront conviés dans ce cadre pour une mission d'observation.

Un appel pathétique et lancé par le Gouvernement aux leaders politiques et sociaux des espaces perturbés de la partie septentrionale de notre pays pour les inviter à prendre en main leurs responsabilités et conformer leurs actions et mots d'ordre à leurs bases respectifs aux Intérêts Nationaux que sont la paix, la sécurité et la convivialité entre les Communautés. Le Gouvernement leur demande de ne pas manipuler les frustrations nées de la situation conflictuelle récurrente des dernières années pour servir des agendas inavoués.

Un groupe de travail a été mis sur pied pour approfondir les contours d'un schéma de consolidation de la paix par l'apport du leadership local.

### IV. Lutte contre l'impunité et la corruption

#### A) Dossiers judiciaires des entrepreneurs :

Il s'agit essentiellement d'un groupe d'entrepreneurs nationaux et étrangers de travaux publics qui avaient bénéficié de fonds très importants du Trésor pour réhabiliter des routes ou construire des logements sociaux mais qui soit n'ont pas exécuté ces marchés soit les ont exécutés partiellement ou en dehors des conditions convenues dans le cahier des charges et qui sont poursuivis par le PGR à la demande du Gouvernement.

Le Secrétaire Général au Ministère du Budget qui préside la Commission des Adjudications des marchés publics laquelle régit et contrôle lesdits marchés, a également été interpellé.

Des instructions ont conduit à des interrogatoires, garde à vue et mise en détention préventive de la plupart de ces entrepreneurs. Certains viennent d'obtenir de la justice la liberté provisoire sous caution. Les enquêtes continuent et les expertises sont en train d'examiner les travaux déjà effectués.

Le Conseil des Ministres a, à ce sujet, réitéré son soutien à l'action entreprise par le Ministre de la Justice et lui a recommandé de poursuivre l'opération de lutte contre la corruption mais aussi de sévir contre tous les dysfonctionnements observés dans le chef du personnel des Services relevant de son secteur au cours de ces procédures.

## B) Détournement de la paie des militaire :

Pour mieux appréhender les tenants et aboutissants des nombreuses dénonciations faisant état de détournement d'une partie de la paie des membres des FARDC, le Gouvernement avait pris la décision de faire accompagner la paie du mois de Novembre 2008 dans toutes nos casernes par la Justice Militaire.

Grâce à ce contrôle ponctuel effectué dans les garnisons de Matadi, Kitona, Kananga, Mbuji-Mayi ainsi qu'en Province Orientale, un montant important a été récupéré.

Conformément à la position du Gouvernement d'une Tolérance Zéro à l'égard des auteurs de détournement de deniers publics, 20 officiers présumés responsables de ces fraudes ont été arrêtés et déférés devant leur juge naturel.

## C) Présomption de mégestion et de corruption à la DGI :

Le Conseil des Ministres a pris acte de la mesure de suspension prise par le Ministre des Finances à l'encontre du seul Directeur Général des Impôts ainsi que de l'instruction préliminaire ouverte par le PGR à l'endroit de ce haut responsable de cette régie financière.

Il a été informé que le PGR a adressé un réquisitoire sollicitant la levée de l'immunité parlementaire d'un certains nombre des Députés concernés à l'effet de les entendre sur ces faits.

Débutée à 12h30', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h15'.

**Lambert MENDE OMALANGA**

*(Ministre de la Communication et des Médias, Porte-Parole du Gouvernement)*